

Le règlement intérieur du Foyer des Jeunes pour la tranche d'âge 11 – 17 ans

Accueil de loisirs Jeunes – Service animation de Rochechouart



2016-2017

1- Renseignement pratique sur le fonctionnement :

Ce règlement intérieur concerne le Foyer des Jeunes (Accueil de loisirs jeunes), pour la tranche d'âge des 11 – 17 ans.

L'accueil de loisirs jeunes propose une ouverture :

- Le Mercredi en période scolaire de 14 H à 18 H au Foyer des jeunes avec un créneau sport au gymnase de 16 H 00 à 18 H 00 en général.
- Pendant les petites vacances scolaires du Lundi au Vendredi de 10 H à 12 H (sur demande) et de 14 H à 18 H.
- En soirée ou le week-end sur projets avec les jeunes.

ATTENTION :

-Ce qui caractérise le fonctionnement de cet « accueil de loisirs jeunes », c'est sa souplesse ! En effet, le jeune peut venir au foyer et s'en aller dès qu'il le désire. Cependant, **Les parents redeviennent responsables de celui-ci dès qu'il quitte la structure d'animation** (cette information est indiquée sur la fiche d'inscription). Par contre, il ne peut quitter les activités qui se situent à l'extérieur de Rochechouart dans le cadre des sorties sans une autorisation du responsable (ex : bowling à Limoges, journée bord de mer, mini-camps, etc ...).

Cette structure d'animation fait l'objet d'une déclaration d'ouverture à la Direction Régionale Jeunesse et Sports (D.R.J.S) du limousin. Elle est gérée par le Service Animation de la commune de Rochechouart.

2- Modalités d'inscriptions :

A- La carte d'adhésion et la fiche d'inscription

Pour qu'un jeune puisse bénéficier de l'accueil et des activités de cette structure municipale, il est nécessaire qu'il adhère au fonctionnement du foyer en prenant une carte d'adhésion (de Septembre à Juin, année scolaire en cours)

- 8 € pour le jeune Rochechouartais et POL (les tickets loisirs CAF à 8 euros sont acceptés)
- 12,5 € pour le jeune extérieur.

L'adhésion se fait auprès de l'animateur.

Ce règlement permet l'accès à l'accueil du foyer, aux jeux (baby foot, billard, tennis de table...), à internet (sous certaines conditions) et aux informations. Il signifie également une implication dans la vie du lieu.

B- Cette adhésion est accompagnée obligatoirement d'une fiche d'inscription et d'une fiche sanitaire. Ces documents devront être obligatoirement complétés et signés rapidement par les parents.

Les documents suivants devront être fournis :

- Un certificat médical de moins de 3 mois précisant si le jeune est apte à pratiquer des activités sportives
- Une attestation d'assurance couvrant les activités extra-scolaires
- Pour les personnes bénéficiant de la C.M.U (Couverture Maladie Universelle) une attestation de prise en charge

C-Les activités, les sorties

Certaines activités de loisirs ponctuelles peuvent être payantes, dans ce cas les parents en sont informés quelques jours auparavant et une nouvelle autorisation parentale est demandée.

Ces activités sont réservées en priorité aux jeunes Rochechouartais et aux jeunes de la POL (Porte Océane du Limousin).

La tarification par activités (tarifs validés par la Commission des finances municipale fin 2014) :

- 50 % du coût total à la charge de la famille
- Mini-camp (moins de 5 jours) : **26,25€ par jour**
- Camp (plus de 5 jours) : **31€ par jour**

3- L'équipe d'animation

L'accueil de loisirs jeunes est animé par une ou deux personnes. Un animateur référent BEATEP qui coordonne le fonctionnement du foyer dans son ensemble, tant au niveau pédagogique que matériel (le responsable du service animation). Parfois un animateur qualifié BAFA (ou en cours BPJEPS) l'accompagne, il est en général embauché pour la période des mercredis et des petites vacances scolaires.

4- Eléments à prendre en compte

A- Santé

Tout problème concernant l'état de santé du jeune doit être signalé à l'animateur avant l'activité. Les médicaments ne seront donnés que sur prescription médicale. Pour tout problème médical ou fièvre élevée en cours de journée, les parents en sont informés par téléphone afin de prévoir une visite médicale le soir même. **Pour tout problème grave, intervention directe du SAMU ou pompiers.**

B- Restauration

Pique-nique : demandé dans le cadre des sorties, il est fourni par le jeune. Il faut prévoir également de la boisson, le tout dans un sac à dos.

C- Effets personnels

L'accueil de Loisirs ados décline toute responsabilité en cas de perte d'objets personnels (jeux, portable, bijoux, etc...). Un objet jugé dangereux pourra être confisqué par l'animateur et remis aux parents.

D- Activités spécifiques

Les jeunes et les parents sont informés par les plannings des activités spécifiques prévues, mais sont tenus de s'informer eux-mêmes des activités proposées.

5- Règles de vie

Pour un bon déroulement de la vie au Foyer, le jeune sous la responsabilité des animateurs, est amené à respecter un ensemble de règles : respect de l'autre, quel qu'il soit, respect du matériel, respect des locaux, respect de l'environnement.

Respect de l'autre :

Pas d'agression physique ni verbale.
Chacun doit montrer aux autres le respect qu'il attend pour lui-même.
Acceptation de l'autre dans sa culture, dans sa différence.

Respect du matériel lors de son utilisation :

Le matériel est la propriété de la commune de Rochechouart. Il est destiné à un usage collectif.

Respect des locaux :

Pas de détérioration, pas de graffitis ou de « tags ».

EN CAS DE MANQUEMENT GRAVE A CES REGLES, ET DE MANIERE GENERALE, LE RESPONSABLE DE L'ACCEUIL DE LOISIRS POURRA SANCTIONNER TOUTE ATTITUDE QUI METTRAIT EN DANGER LA VIE DU GROUPE. CES SANCTIONS POURRONT ALLER JUSQU'A L'EXCLUSION DE LA STRUCTURE, SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR ET PAR DECISION DE L'AUTORITE TERRITORIALE.

Par ailleurs, toute détérioration de biens publics donnera lieu au remboursement des frais de remise en état des locaux. De même, toute détérioration de matériel entraînera le remboursement de la facture de remplacement.

6- Engagement

L'équipe d'animation de l'accueil de Loisirs s'engage à :

Elaborer un projet pédagogique qui garantira un programme d'animation adapté aux 11 – 17 ans et à assurer la sécurité des jeunes.

Les usagers s'engagent à respecter :

-Les modalités d'inscription, le fonctionnement du centre de Loisirs 11 – 17 ans et son règlement intérieur.

Danielle BOURDY

Adjointe au Maire

Chargé de l'enfance et la jeunesse

Sabrina ROUGIER

Directrice de l'accueil de

Loisirs « le Monde de Babaudus »

Julien GAUTHIER

Animateur référent

Foyer des Jeunes

Signatures des parents et du jeune :